

---

## Floréal. L'hebomadaire illustré du monde du travail. 2 Juillet 1921.

**Numéro d'inventaire :** 1979.11054

**Type de document :** périodique

**Éditeur :** Quillet (Aristide)

**Date de création :** 1921

**Description :** La couture reliant les feuilles de la revue a disparu. Il manque des pages.

**Mesures :** hauteur : 290 mm ; largeur : 202 mm

**Notes :** Ce numéro est entièrement consacré à l'Ecole laïque.

**Mots-clés :** Politique de l'éducation

**Filière :** École primaire élémentaire

**Niveau :** Élémentaire

**Autres descriptions :** Langue : Français

Nombre de pages : 20

Commentaire pagination : De 621 à 644

ill.

ill. en coul.





**Exportar los artículos del museo**

Subtítulo del PDF

---



1. Dessin de Charlet: CAPORAL! HORS LA GARDE! C'est un ennemis... cré nom d'un p'tit bonhomme!... j'ves faire feu... j'ves lâcher le chien! — 2. Dessin de Charlet: Jurons!!! que si le frère veut encore nous ficher du martinet, nous y ferons une drôle de révolution. — 3. Exposition de l'industrie française. Forces productives et commerciales de la France.



**Exportar los artículos del museo**

Subtítulo del PDF

---

# L'École Laïque et les Femmes

Par MARTHE BIGOT

Tous ceux qui se préoccupent de l'organisation de l'Instruction publique en France sont unanimes à déclarer que l'état actuel de nos écoles est loin de répondre aux nécessités du jour.

Nous savons que la loi d'obligation est sans effet sur les défauts de fréquentation, que l'œuvre laïque de l'instituteur est souvent minée sans qu'il puisse y porter remède et que la gratuité est assez illusoire puisque les enfants pauvres n'ont pas toujours la nourriture, les vêtements, les fournitures scolaires indispensables.

Notre école qui doit abandonner l'enfant à treize ans cherche dans les années de fréquentation scolaire à entasser le plus de connaissances possibles dans les cerveaux, au détriment de la culture du jugement et du développement de l'esprit d'initiative. Sauf une infime minorité de boursiers, seuls les enfants de la classe riche peuvent espérer arriver au plein épousonnement de leurs facultés.

On a traduit cet état de choses par ces mots: « notre enseignement est un enseignement de classe ». Je n'y contredirai point.

\*\*

Si dans cet ensemble nous examinons particulièrement les conditions faites aux jeunes filles nous constatons que tous les défauts de l'enseignement populaire se présentent pour elles avec un caractère d'aggravation marqué.

S'il s'agit de l'obligation, nous voyons les fillettes retenues plus souvent à la maison que leurs frères pour garder les enfants plus jeunes, soigner un des parents malades, aider au commerce, etc., par une première application de cette servitude sociale qui met toutes les corvées sociales à la charge des femmes.

La laïcité! Alors que le législateur donnait, en 1886, un délai de cinq ans pour la laïcisation des écoles de garçons, il ne fixait aucun délai pour les écoles de filles. De sorte qu'au moment du vote de la loi de séparation des églises et de l'Etat, bon nombre d'écoles de filles restaient encore à laïciser. Je ne voudrais pas jurer qu'elles le soient toutes aujourd'hui. Et on accusera les femmes de cléricalisme. A qui la faute? Pour la gratuité, nous sommes obligés de noter que les crédits consentis par l'Etat et les communes sont loin de s'équivaloir pour les garçons et les filles. Les jeunes gens trouvent plus d'écoles primaires supérieures, plus de cours complémentaires, plus d'écoles techniques que les jeunes filles. Pour celles-ci on juge suffisant cet établissement hybride, cette caricature d'école qu'on nomme l'école ménagère.

Voici quelques chiffres qui montreront la négligence dont souffre l'enseignement féminin.

A Paris, on compte 5 écoles supérieures pour les adolescents, 2 seulement pour les adolescentes. Ces dernières peuvent espérer y pénétrer dans la proportion de 1 sur 7 ou 8, voire même 1 sur 10, alors que les garçons passent leurs concours avec une chance sur trois au moins.

Cette situation se répète dans les départements (1): le nombre total des Ecoles primaires supérieures pour les garçons et de 285, pour les filles il n'est que de 180. Même remarque pour les cours complémentaires:

taires: 618 pour les garçons, 422 pour les filles. Il résulte de cet état de choses que l'enseignement complémentaire est en fait ouvert seulement aux filles des classes moyennes dont les parents peuvent attendre quelques années et interdit totalement aux petites filles de la classe ouvrière qui doivent gagner promptement leur vie.

Si nous nous tournons du côté de l'administration communale, nous trouvons que l'élément féminin n'y est pas mieux traité.

Les conseillers municipaux — élus masculins d'électeurs masculins — sont très économies quand il s'agit des écoles de filles. Je veux donner ici un des exemples les plus typiques que j'aie trouvés de cette parcimonie. En 1913, M. Aucoq fournissait au Conseil municipal de Paris un rapport consciencieux et détaillé sur les écoles professionnelles.

Il y relevait pour les garçons une dépense de 1.300.000 francs pour 1.300 élèves, soit 1.000 francs par élève. A la page suivante il présentait le même travail pour les jeunes filles et constatait une dépense de 75.000 francs pour 1955 élèves, soit 39 fr. par élève. Quiconque désirerait vérifier pourra se reporter au *Bulletin municipal* du 22 novembre 1913.

Nous avons vu la base, voyons maintenant les sommets de la hiérarchie universitaire.

Les hautes fonctions de direction au ministère sont naturellement aux mains des hommes. L'inspection académique est fermée aux femmes. C'est à peine si l'on entr'ouvre pour elles la porte de l'inspection primaire. A côté de 450 inspecteurs, on trouve seulement moins d'une dizaine d'inspectrices. Le concours d'inspection qui laisse entrer parfois des éléments masculins plus que moyens est d'une rigueur extrême pour les aspirantes.

Par cette organisation, l'établissement des programmes est tout entier sous l'influence masculine. Aussi voyons-nous, par exemple, bon nombre d'inspecteurs imposer dans les écoles de filles l'enseignement méninguer avec une incompréhension totale des conditions de vie actuelles de la majorité des femmes et l'incompétence parfaite de ceux qui prétendent réglementer une besogne qu'ils n'ont jamais assumée.

L'enseignement des filles entièrement réglé par des hommes est organisé pour le profit des hommes. Il prépare les femmes à l'exploitation familiale et sociale comme l'enseignement populaire prépare la masse pour l'exploitation des classes dirigeantes.

Jamais un homme qui s'occupe de réglementer l'enseignement des filles n'a en vue le développement en elles de l'être humain.

Il veut préparer des épouses, c'est-à-dire des créatures d'obéissance, des domestiques permanentes qu'on ne paye pas et qui enlèvent à l'homme le souci des servitudes quotidiennes.

S'il s'élève un peu plus haut, il songe à assurer la perpétuation de la race, il parle de la mère, dont la société ne saurait se passer. Mais tandis qu'il a le souci de garantir à certains individus un développement désintéressé il ne songe jamais à cette idée lorsqu'il s'agit des individus féminins.

Nous sommes donc en droit de dire, nous autres femmes, qu'on écarte de toutes les fonctions politiques, qu'on place sous le joug de lois élaborées sans notre consentement, même indirect, à qui on extorque des impôts sans nous permettre d'en vérifier l'em-

(1) *Annuaire de l'Enseignement* (1914).



**Exportar los artículos del museo**

Subtítulo del PDF

---